



Info 40: Mésures supplémentaires contre le terrorisme

Création : samedi 21 novembre 2015 07:24

Aujourd'hui les syndicats de police ont été invités au cabinet du ministre de l'intérieur pour prendre connaissance de la portée des mesures supplémentaires contre le terrorisme. A cet occasion, nous avons demandé des clarifications quant à certains aspects qui touchent directement à la

sécurité du personnel des services de police. Suite à nos questions, l'OCAM a réétudié la menace par rapport aux services de police et s'est penché sur nos questions spécifiques. Tard dans la soirée, nous avons reçu les précisions suivantes.

Nonobstant le fait que la menace générale en Belgique se situe au niveau 3 et même au niveau 4 pour l'agglomération bruxelloise, le niveau de 2+ est maintenu pour la police. Selon l'analyse actualisée, les services de police ne forment pas un cible spécifique mais lors de leurs interventions, les policiers devront tenir compte de la menace plus élevée pour l'ensemble de la population. Une vigilance accrue s'impose pour tous les policiers.

Par conséquent les agents de police opérant sur le territoire de l'agglomération bruxelloise ne feront plus de service en dehors des commissariats et cela en attendant de nouvelles consignes. En dehors du territoire de l'agglomération bruxelloise, les agents sont encore autorisés à faire des missions en dehors des commissariats pour autant que l'encadrement offre les garanties nécessaires pour leur sécurité (p. exemple dans le cadre d'un dispositif armé). Les chefs de corps devront évaluer l'engagement des agents sur le territoire de la zone de police concernée.

Le ministre diffusera immédiatement une recommandation pour l'ensemble du personnel de la police intégrée de porter l'arme de service en dehors du service.

En ce qui concerne la sécurisation de l'infrastructure policière, les directives nécessaires afin d'uniformiser la protection des commissariats conformément aux recommandations reprises dans l'avis de l'OCAD du 9 novembre, seront diffusées aussi vite que possible. Ainsi, toute infrastructure policière, qu'elle soit fédérale ou locale, devait être sécurisée au même niveau.

Finalement dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, un effort financier supplémentaire sera fait au profit de la police fédérale, de la sûreté d'état et dans une moindre mesure au profit de la défense.



Info 40: Mésures supplémentaires contre le terrorisme

Création : samedi 21 novembre 2015 07:24

Pour les autres mesures à l'attention de toute la population, nous renvoyons vers les communiqués qui ont été diffusés via les médias.

Gert Cockx
Président national